



RÈGLEMENTS & Spécifications 2026

Légende Modifié

Mise à jour Février 2026

Table des matières

1.	Exigences générales de carrosserie	3
2.	Châssis.....	5
3.	Dimension générale.....	7
4.	Poids du véhicule.....	8
5.	Pneus, roues	9
6.	Freins.....	10
7.	Différentiel et arbre de transmission	10
8.	Moteurs.....	12
9.	Carburateur et boîtier à l'air.....	12
10.	Système électrique/électronique	12
11.	Système de carburant.....	13
12.	Système de refroidissement.....	14
13.	Suspension	14
14.	Direction	15
15.	Accessoires de sécurité	16
16.	Lettrage et apparence	16
17.	Radio et émetteurs.....	16
18.	Transpondeur	17
19.	Autocollants	17
20.	Dessins techniques	18
21.	Généralités	24
22.	AVIS IMPORTANT.....	24
23.	Contact	24

1. Exigences générales de carrosserie

La carrosserie doit être une réplique de voiture des années 1928 à 1948 de model sedan, coupé ou camionnettes, telles qu'elles étaient produites en Amérique à cette époque. Pas de modèle qui ne représente pas visuellement une voiture de ces mêmes années, pas de toit ouvrant (convertible), station wagon et de marques non américaines. Entrée et sortie par les 2 portes de côté seulement.

1.1. Matériaux de construction

Les tôles intérieurs et murs à feu avant et arrière doivent être fabriqués en tôle d'acier 26 gauge (0.018'') minimum d'épaisseur ou en tôle d'aluminium 18 gauge (0.040'') minimum d'épaisseur. Les tôles de carrosseries doivent être fabriquées avec les mêmes matériaux.

La base du châssis, la cage tubulaire du châssis, la section motrice et la section différentiel devront être fabriquées avec les matériaux spécifiés à la FIGURE 1. Le plancher sous le pilote devra être fabriqué en tôle d'acier 16 gauge (0.060'') minimum, FIGURE 1.

Aucun plancher (tôle) en dessous de la voiture autre qu'en dessous du pilote.

Aucun tube avec perçage pour réduire le poids du châssis n'est autorisé.

1.2. Ailes autour des roues

Pas d'ailes autour des roues en avant et en arrière du véhicule

1.3. Portes

Les portes et fenêtre doivent être d'apparence d'origine et être fonctionnelles des deux côtés. La porte côté gauche devra être fabriquée en tube d'acier rond ou carré 1 " x 0.95" minimum d'épaisseur de mur et avoir 2 montants verticaux et 1 horizontal FIGURE 1.

Les deux portes devront avoir des butés d'arrêt de fermeture, pour ne pas que la porte s'ouvre vers l'intérieur lorsqu'il y a contact dans les portes.

La porte de gauche devra avoir minimum 4 butés de 1.5" de largeur X 3/16" d'épaisseur X 4" de longueur et celle de droite un minimum de 2 butés.

1.4. Les barrures de portes

Les barrures de porte doivent être fonctionnelles, facilement débrayables et accessibles en situation d'urgence à la satisfaction des officiels.

1.5. Pare-brise, vitre arrière et latérales

1.5.1. Pare-brise

Le matériel utilisé pour le pare-brise doit être obligatoirement en plastique polycarbonate clair (LEXAN) d'une épaisseur minimum de 1/8" (0.125'') d'épaisseur. Le pare-brise teinté ne sera pas accepté.

Le pare-brise de tout modèle, doit avoir maximum 36" et minimum 31" de largeur, mesuré à la partie la plus haute du pare-brise, voir FIGURE 7.

Il est permis de courber le pare-brise de 2" maximum sur la largeur seulement.

1.5.2. Vitres latérales niveau de la porte

Aucune vitre latérale permise au-dessus des portes.

1.5.3. Vitres latérales arrière

Vitres latérales arrière : Toutes les voitures qui sont des reproductions de sedans ou coupés devront avoir des vitres en lexan comme les modèles originaux dont ils sont la réplique. Aucune vitre latérale arrière opaque. Les vitres latérales arrière pourront être teintées avec du matériel maximum 25% d'opacité et pourront arborer les autocollants des commanditaires sur une surface ne dépassant pas 50% de la surface de la vitre.

1.6. Siège

Le siège doit être fixé sur le châssis de la voiture. Le banc et l'installation devront être à la satisfaction des officiels. Aucune voiture ne pourra compétitionner si le banc n'est pas conforme.

1.7. Grille

Obligatoire et fidèle au modèle de la voiture. Il est permis d'utiliser de la fibre de verre pour la fabrication de la grille avant à des fins d'esthétisme seulement.

1.8. Capot et couvert coffre arrière

1.8.1. Capot (hood)

Conforme aux modèles de série originaux et autres accrédités. Doit être en place en tout temps.

Le capot doit être bien fixé et doit obligatoirement rester sur la voiture durant l'épreuve.

Tout pilote dont le capot bat au vent sur la piste se verra signaler le drapeau noir et devra faire un arrêt aux puits pour régler le problème

1.8.2. Couvert de coffre arrière

Le couvert de coffre arrière des modèles coupé et camionnettes doit être opérationnel en tout temps (ouvrir et refermer facilement)

Le couvert de coffre arrière doit être bien fixé et doit obligatoirement rester fermé en tout temps durant l'épreuve.

Tout pilote dont le couvert de coffre arrière bat au vent sur la piste se verra signaler le drapeau

La hauteur maximum des tôles de côté de coffre des modèles coupé et camionnette sera de 25'' maximum mesuré du bas du tube rectangulaire 1'' x 2'' de la base du châssis à la partie la plus haute des tôles, FIGURES 6.

1.9. Ailerons, déflecteurs

Pas d'ailerons et déflecteurs qui ne soient pas conformes à l'aspect original de la voiture. Il est permis d'installer de façon esthétique des conduits pour ventiler les freins.

1.10. Miroir

Aucun miroir permis. Un miroir de 3'' maximum pourra être installé du côté gauche pour les pilotes inexpérimenté sous autorisation du directeur de course.

2. Châssis

La base du châssis et la cage tubulaire du châssis incluant les murs à feu, portes et section arrière devront être fabriqués en une unité et auront les contours et dimensions de la carrosserie finie, FIGURE 1.

2.1. Base du châssis

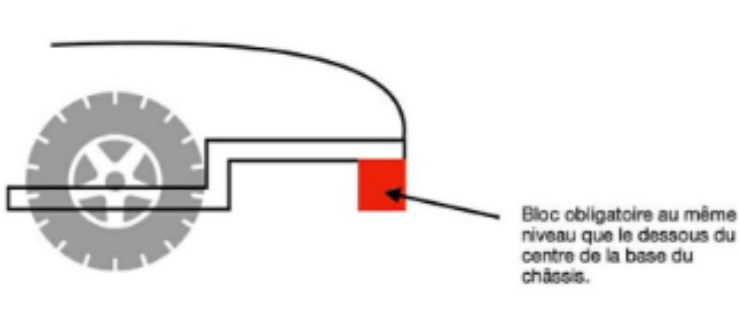
Les tubes de côtés de la base du châssis devront être fabriqués en tube d'acier rectangulaire 1" X 2" X 0.120" minimum d'épaisseur de mur. **Ces tubes devront également être du même niveau (Aucun changement de hauteur toléré) d'un bout à l'autre de la voiture. Voir FIGURES 1,2 et 3.**

Trois (3) travers minimum dans le compartiment du pilote, un en avant, un en arrière et l'autre au centre. Aucune attaches de table avant ou de bras de suspension arrière sous la base du châssis. Seules les attaches de la barre stabilisatrice peuvent être sous la base du châssis. FIGURE 6.

Largeur maximum de 32" mesuré à la partie la plus large à l'extérieur des tubes rectangulaire 1" X 2" X 0.120" minimum d'épaisseur. Longueur maximum de 108" pour les modèles sedan et coupé, 112" pour le modèle camionnette. Le plancher doit être plat et avoir la configuration de la FIGURE 1

Pour les nouvelles constructions et reconstruction (2024 et +), la largeur avant du châssis devra mesurer 22" à l'extérieur des tubes rectangulaire 1" x 2" x 0.120" et devra être parallèle jusqu'à l'arrière des attaches des tables du bas minimum.

Si la base du châssis remonte à l'avant des roues, il sera obligatoire d'ajouter un bloc de hauteur équivalent au-dessous du châssis.



2.2. Cage tubulaire

La cage tubulaire du châssis devra être fabriquée en tube d'acier rond ERW ou DOM de diamètre 1.5" x 0.095" minimum d'épaisseur de mur, elle devra être centrée sur la base du châssis et symétrique, FIGURE 5.

Les 2 montants latéraux (contour de porte) de la cage du châssis tubulaire devront être fabriqués en tube d'acier rectangulaire 1" x 2" x 0.120" minimum d'épaisseur de mur, FIGURE 1.

Les 2 montants latéraux (contour de porte et pare-brise) de la cage du châssis tubulaire devront être fabriqués en tube d'acier rectangulaire 1" x 2" x 0.120" minimum d'épaisseur de mur ou en tube rond ERW ou DOM 1.5" x 0.095" minimum d'épaisseur de mur, FIGURE 1.

LARGEUR maximum de 38'' pour les modèles mesurés à l'extérieur des tubes à la partie la plus large de la cage tubulaire du châssis, FIGURE 4.

HAUTEUR minimum de 38'' et maximum 41'' mesuré du bas du tube rectangulaire 1'' x 2'' de la base du châssis à la partie la plus basse (38'') ou la plus haute (41'') de la cage tubulaire du châssis, FIGURE 6.

Bague filetée ¾-10 obligatoire sur le toit pour le crochet de remorquage, FIGURE 5.

Trois arceaux en acier plat 2'' X ¼ '' ou en tube d'acier rond 1''X 0.083'' minimum d'épaisseur de mur. Ils doivent entourer l'arbre de transmission, un en avant, un autre au centre et un autre en arrière, FIGURE 1.

Compartiment moteur : Conforme à la grosseur de l'auto et en harmonie avec le contour du châssis.

Les murs à feu avant et arrière doivent être étanches à l'infiltration de flamme, pas d'ouverture inutile non fermée.

2.3. Pare-Chocs

Les 4 pare-chocs devront être fabriqués en tube d'acier rond de 1'' x 0.083 ou 0.095'' ou DOM 1'' x 0.083 ou 0.095''. Ils doivent être du même design que la FIGURE 4 et 5. Aucun renforcement supplémentaire ou remplissage de plomb ou autre.

2.3.1. Pare-chocs avant

Le pare-chocs avant doit avoir une largeur de 24'' à 34'' avec une hauteur de 7'' à 9''.

Le pare-chocs avant doit être plat et de forme oblong (rectangulaire avec les côtés arrondie).

La base du pare-chocs doit être située entre 4'' et 6'' du sol.

Les 2 points d'attache, sur le châssis, en tubes d'acier rond 1.250'' x 0.109'' ne doivent pas excéder 6'' du devant de la base du châssis et l'extrémité avant du pare-chocs doit être au maximum 12'' du devant des roues avant, FIGURE 4.

2.3.2. Pare-chocs arrière

Le pare-chocs arrière doit être au minimum aussi large que la largeur totale des pneus arrière à 64'' avec une hauteur de 7'' à 9''.

La base du pare-chocs arrière doit être située entre 4'' et 6'' du sol.

Les points d'attache ne doivent pas excéder 6'' en arrière de la base du châssis et l'arrière du pare-chocs ne doit pas excéder 12'' de l'arrière des pneus arrière pour les modèles coupés et sedans.

Dans le cas des camionnettes, les attaches arrière ne devront pas excéder 12'' de la base du châssis et l'arrière du pare-chocs 16'' du derrière des roues arrière, FIGURE 7.

Dans le cas des pare-chocs avec 4 points d'attaches, l'attache du haut doit être installée en ligne perpendiculaire avec les points d'attache du bas. Le pare-chocs ne doit pas créer une ouverture de plus de 6'' entre le pneu et le pare-chocs, FIGURE 7.

2.3.3. Pare-chocs latéraux

Les pare-chocs latéraux doivent avoir 3 ou 4 points d'attache

Les pare-chocs latéraux doivent être symétriques sur la largeur des deux côtés.

Les pare-chocs latéraux doivent être au moins de la même largeur que l'extérieur des pneus avant. La largeur maximum d'un côté à l'autre des pare-chocs latéraux est de 65" et à une hauteur minimum de 4" du sol FIGURE 4.

3. Dimension générale

3.1. Empattement

La mesure de l'empattement est prise du centre de l'essieu arrière au centre de l'axe de la roue avant. FIGURE 4.

La mesure minimum de l'empattement est de 72" et le maximum permis est de 74".

Une différence maximale de 1" sera permise entre l'empattement de droite et l'empattement de gauche en autant que les mesures respectent le minimum (72") et maximum (74") des deux côtés.

3.2. Largeur totale

La mesure prise pour la largeur totale est prise à l'extérieur de la jante sur la première lèvre et à la hauteur du centre de l'axe de la roue. FIGURE 4. (Par exemple, dans le cas d'une roue de marque Aero, la mesure serait prise à l'emplacement de la ligne jaune.)

La largeur totale est de 61 1/2"

Le châssis doit être aligné au centre du train arrière et la mesure entre la jante et le châssis devra être la même de chaque côté.

3.3. Hauteur de la base du châssis

La mesure de la hauteur de la base de châssis se prend entre le sol qui est de niveau et le dessous du châssis. Le pilote doit être à bord du véhicule pour en faire la mesure.

Aucun obstacle ne doit entraver le passage du bloc de 4 pouces, partout sous la voiture, à l'exception de la barre stabilisatrice avant, des deux bras de suspension du différentiel et des boulons et/ou écrous qui retiennent les pesées et le banc du pilote FIGURE 6.

Les tuyaux d'échappement passant sous le moteur ne devront pas être plus bas que 3 1/2" du sol, FIGURE 6.

4. Poids du véhicule

4.1. Poids général du véhicule

Le poids minimum de la voiture doit respecter la cylindrée, le manufacturier et l'année de fabrication du moteur. Ces mêmes informations doivent obligatoirement être affichées sur le capot, côté droit comme FIGURE 6.

1 % d'erreur sur le poids total minimum est accepté en finale seulement.

Tableau 1 Poids total minimum/moteur

Honda	Yamaha	Kawasaki	Suzuki
CBR F4i 2000-06 110HP / 48 Torque 1250 lbs	YZF R6 1999-02 120HP / 50.2 Torque 1269 lbs	ZX 636R 2003-04 125HP / 47.5 Torque 1315 lbs	GSXR 600 2001-03 109.7HP / 50.9 Torque 1250 lbs
CBR 600RR 2003-06 117HP / 48 Torque 1250 lbs	YZF R6 2003-5 123HP / 50.5 Torque 1309 lbs	ZX 600RR 2003-04 125HP / 47.5 Torque 1285 lbs	GSXR 600 2004-05 120HP / 51.3 Torque 1286 lbs
CBR 600RR 2007-17 118HP / 48.6 Torque 1250 lbs	YZF R6 2006-7 127HP / 48.5 Torque 1326 lbs	ZX 600RR 2005-06 129HP / 49.4 Torque 1362 lbs	GSXR 600 2006-07 124HP / 51.3 Torque 1323 lbs
	YZF R6 2008-10 129HP / 48.5 Torque 1348 lbs	ZX 600RR 2007-08 125HP / 48.7 Torque 1304 lbs	GSXR 600 2006-07 124HP / 51.3 Torque 1323 lbs
	YZF R6 2011-16 123.7HP / 47.7 Torque 1273 lbs	ZX 600RR 2009-12 128HP / 49.2 Torque 1346 lbs	<u>GSXR 600</u> <u>2024-26</u> <u>124HP / 51.3 Torque</u> <u>1323 lbs</u>

Source MCS. Note : Si le moteur de votre voiture n'est pas listé ci-dessus, veuillez-vous assurer de la conformité du moteur avant de l'acheter ou de l'installer en pratiquant l'équation avec les données ci-dessous selon les spécifications d'une charte reconnue. Spécifications du tableau 2007 et plus : <http://www.motorcyclespecs.co.za/>

4.1.1. Méthode de calcul poids

Nombre de HP x 11.66 lbs.= _____ LIVRES

À ce résultat on ajoute 15.5 lbs par unité de torque au-dessus de 58.6 pi/lbs ou on soustrait 15.5 livres par unité de torque au-dessous de 58.6 pi/lbs.

Poids minimum dans tous les cas : 1250 lbs.

Exemple: un Kawasaki 600 cc de l'année 2005 :

129 HP et 49.4 de torque :

129 HP x 11.66 lbs = 1504.14 lbs

Torque : 58.6 – 49.4 = 9.2

Différence de 9.2 x 15.5 lbs= 142 lbs à enlever.

Donc : 1504.14 – 142.00 = 1362.14 La voiture doit peser 1362 livres avec le pilote à bord.

4.2. Répartition du poids

La répartition de poids est de 53.5 % maximum côté gauche du poids total avec pilote à bord, en tout temps.

4.3. Pesées

Toutes les pesées doivent être installées de façon sécuritaire à la satisfaction des officiels et ne pas être plus basses que la base du châssis. Aucune pesée à l'extérieur de l'habitacle. Les pesées doivent être en métal ou en plomb en bonne état. Celles-ci doivent être peintes en blanc et porter le numéro de la voiture clairement indiqué. Ces plaques doivent être fixées solidement au châssis à partir du mur à feu avant et en arrière de celui-ci et ne doit pas dépasser 65" à l'arrière du centre des roues avant.

5. Pneus, roues

5.1. Pneus

Les seuls pneus autorisés sont ceux vendus par les pistes Icar, l'Autodrome Montmagny et l'Autodrome Chaudière du modèle; Hoosier #10070 23-7.0-13. Ils devront être burinés par le vendeur et ne pas avoir été achetés avant 2026.

Pas de trempage des pneus ou application de substance ou traitement extérieur/intérieur sur les pneus pour en améliorer les propriétés sous peine de disqualification. Tout pneu supplémentaire non-listé sera autorisé exclusivement pour pratiquer.

5.2. Quantité de pneus

Un minimum de 4 et un maximum de 7 pneus pourront être achetés au courant de la saison. Lors du premier programme, une feuille de registre des pneus devra être remis aux officielles avant la course. Vous pouvez faire l'ajout des pneus 5,6 et 7 sur votre feuille registre avant chaque programme.

5.3. Crevaisson

Advenant une crevaisson, cette dernière devra être constatée par un officiel directement à la sortie de la piste. Le pilote pourra le remplacer par un pneu neuf.

5.4. Roues

Largeur maximum : 7 pouces. Même configuration des deux côtés, mesurés de l'extérieur.

Poids minimum des roues : 13 livres

6. Freins

Les freins doivent fonctionner aux quatre roues. Master cylindre libre et installé de façon sécuritaire à la satisfaction des officiels. Disques percés et rainurés fabriqués par des manufacturiers reconnus de même qualité et prix que les originaux acceptés.

6.1. Freins avant

Système de freinage (toutes les pièces) de Chevette. Aucune modification permise au disque et aux étriers. Pas de perçage artisanal des disques.

Système de freinage (toutes les pièces) de Miata. Aucune modification permise aux disques et aux étriers. Pas de perçage artisanal des disques.

Système de freinage de Mustang. Pièce autorisée : Disques Mustang GT 1985 #5432 et étriers Wilwood undersize 2" WIL 120-9333

Il est permis d'installer un adaptateur "MAP Products" seulement sur un "spindle" de chevette pour pouvoir mettre un étrier Pinto (80-001-PK) ou Miata (80-001-MK). Aucun adaptateur artisanal permis.

6.2. Freins arrières

Toyota à tambours, ou à disques d'acier libres. Les supports du disque de frein en aluminium sont acceptés.

7. Différentiel et arbre de transmission

Les différentiels Toyota (Axle code Y, S et T) et le Winters 7" seront les seuls acceptés. Dans les deux cas les tubes et logement de roulement du différentiel devront être fabriqués en acier seulement. Pas de carrossage "camber" accepté. Dans les deux cas les essieux devront être fabriqués en acier allié seulement, pas de titane et pas d'aluminium ou autre. Le différentiel doit être centré sur le châssis, c'est-à-dire que la distance entre la roue droite et le châssis doit être la même que celle de la roue gauche et le châssis.

7.1. Différentiel Toyota

Il est permis de souder les engrenages d'essieux pour barrer le centre du différentiel. Le mini spool et full spool sont acceptés, aluminium et acier (l'acier est recommandé). Aucun Locker, Wedgelock ou autre mécanisme n'est accepté pour remplacer le soudage des engrenages d'essieux.

Tableau 2 Ratio accepté pour différentiel Toyota

Toyota Y Series (mini 8)	Toyota S Serie (8 bolts)	Toyota T Series (10 bolts)
		T372 Ratio 3.583
Y302 Ratio 3.727	S302 Ratio 3.727	T302 Ratio 3.727
Y312 Ratio 3.90	S312 Ratio 3.909	T312 Ratio 3.909
Y92 Ratio 4.10	S292 Ratio 4.100	T292 Ratio 4.100
		T282 Ratio 4.300

7.2. Différentiel Winters 7"

L'installation de tube avec logement de roulement style Toyota est acceptée. Seulement le centre avec full spool sera accepté, aucun Locker, Wedgelock ou autre mécanisme n'est accepté.

Tableau 3 Ratio accepté pour différentiel Winters 7"

Ratio R&P 3.78	Ratio R&P 4.57	Ratio R&P 5.13
4.31	4.20	4.26
4.08	4.11	4.10
3.97	3.88	3.95
3.78	3.75	3.74
3.63	3.61	3.57

7.3. Arbre de transmission

L'arbre de transmission doit être en acier seulement, peint en blanc et porter le numéro de la voiture.

Il est recommandé d'utiliser un modèle de joint universel avec barrure et un diamètre de tube de 2.5"X 0.083" d'épaisseur de mur. Il est permis d'utiliser un adaptateur en acier ou aluminium pour le côté moteur et seulement en acier pour le côté différentiel.

8. Moteurs

8.1. Moteurs acceptés

Les moteurs 750cc ou plus sont interdits

Moteurs de motos Honda, Yamaha, Suzuki, Kawasaki de maximum 636 cc et avec un maximum de 130HP sur les chartes des manufacturiers. Les moteurs devront **demeurer d'origine**. La définition d'origine est : De la même façon que le manufacturier a installé le moteur dans la moto, **avec tous ses composants** d'origine (intake, système électrique). **Aucune modification aux pièces internes et externes du moteur.**

Modification permise seulement au levier de vitesse, aux pièces qui pourraient être en contact avec l'arbre de transmission et à la tubulure d'échappement (headers). Transmission avec ratio d'origine du manufacturier, interdit d'y enlever des engrenages. Système d'embrayage d'origine activé par un mécanisme à pédale ou à levier manuel. Aucune modification à l'embrayage et ressort d'origine seulement. Il est permis de remplacer les disques de friction et métal par des "jobber" en autant que leur nombre respectif demeure le même.

Pour la tubulure d'échappement "HEADERS", il est recommandé d'utiliser celui d'origine du moteur. Ceux artisanaux doivent être fabriqués avec des tuyaux de diamètre extérieur 1.5" maximum. Dans les deux cas, le tuyau entre le header et le silencieux devra avoir un diamètre maximum de 2".

La loi anti-bruit est en vigueur en tout temps. Toute voiture au-dessus de 96 décibels, mesurée à 80 pieds de la voiture à plein régime ne sera pas acceptée.

8.2. Position du moteur et transmission

Aucun moteur reculé au-delà de 17" du centre de l'essieu avant. L'essieu se situe en reproduisant une photo à l'échelle ou l'empattement est de 72", l'essieu avant est en proportion actuelle du châssis.

9. Carburateur et boîtier à l'air

9.1. Carburateur

Pas de modification au carburateur et autres composantes du système de carburation. Il est interdit de supprimer les papillons secondaires.

9.2. Boîtier à l'air

Filtre à air d'origine ou K&N de remplacement équivalent seulement. Boîtier du filtre à air d'origine seulement, interdit de modifier ou de retirer les cornets d'admission (velocity stack). RAM AIR INTERDIT.

10. Système électrique/électronique

10.1. Filage

Il est permis de modifier le filage pour en enlever les composantes inutiles seulement tels que les fils de lumières, klaxon, clignotant. Il est permis de modifier le filage pour allonger ou réduire les fils qui en ont de besoin.

Pas de coupe allumage (quick shift) lors des changements de vitesse.

Aucune résistance n'est permise sur le filage sauf celle pour enlever le système de la clé d'ignition, le stand, le steering damper et la valve d'exhaust.

10.2. Boîte électronique ECU

Boîte électronique ECU d'origine du moteur avec la programmation d'origine de la moto. Aucune boîte électronique de performance "jobber" ou des fabricants Honda, Yamaha, Kawasaki et Suzuki ne sera acceptée. Aucun ajout de boîte électronique supplémentaire, DOBEK, BAZZAZ, DYNOJET ou autre n'est permis. En tout temps l'inspecteur pourra inter changer l'ECU d'une légende à une autre.

C'est votre responsabilité de vérifier si votre boîte ECU à une programmation d'origine à l'intérieur.

10.3. Interrupteur d'urgence

Il est obligatoire d'installer un interrupteur avec recouvrement de sécurité rouge sur le tableau de bord pour couper l'allumage en situation d'urgence.

Un interrupteur d'urgence (kill switch) est obligatoire et fonctionnel à côté de la fenêtre arrière, à l'extérieur, FIGURE 4. Les bornes de l'interrupteur d'urgence doivent être recouvertes de silicone.

En tout temps, l'interrupteur d'urgence doit pouvoir fermer le moteur à tout coup. La voiture ne pourra pas aller compétitionner si l'interrupteur n'enlève pas tout le courant électrique qui circule dans la voiture.

10.4. Générateur de courant

Fonctionnement du générateur de courant libre au choix. Il est interdit de retirer les pièces mécaniques et électriques du générateur de courant.

10.5. Batterie

La batterie doit être installée de façon sécuritaire avec ceinture d'acier dans le coffre arrière.

10.6. Feu de position

Le feu de position est directement relié à l'interrupteur d'urgence. Si l'on active l'interrupteur d'urgence, la lumière doit allumer et si l'on ferme l'interrupteur d'urgence, le feu de position doit fermer. Ce feu de position sert aussi au service d'urgence pour indiquer qu'il y a toujours du courant électrique qui circule dans la voiture.

Il est obligatoire d'installer un feu de position rouge 1"x 2" au centre et au-dessus de la fenêtre arrière, FIGURE 6.

11. Système de carburant

11.1. Pompe à essence

La pompe à essence doit être installée dans le coffre arrière seulement.

11.2. Régulateur de pression

Le régulateur de pression doit être installé dans le coffre arrière de préférence pour limiter le nombre de ligne à essence. (Pression et Retour)

Les constructions ou reconstructions à partir de 2024 obligatoire d'installer le régulateur dans le coffre arrière. Aucun dans l'habitacle.

11.3. Ligne à essence

Pas de ligne d'essence dans l'habitacle, celle-ci devra être insérée dans un tube métallique et passer dans le tunnel de l'arbre à transmission.

Ligne à essence de maximum 3/8" de diamètre avec pression de fonctionnement de plus de 50 PSI.

11.4. Réservoir

Capacité maximum de 5 gallons Américain (20.1 litres, 1 litre d'erreur toléré). Le bouchon à essence doit être installé de façon sécuritaire et sans fuite. Renvoi (overflow) installé à 3" maximum de hauteur au-dessus du réservoir et muni d'une valve antiretour "Check valve" OBLIGATOIRE. Pas de bouchon à remplissage rapide "Quick fill".

11.5. Essence permise

Essence 91 octane maximum, aucun additif. Des tests de densité seront faits s'il y a un doute sur l'utilisation d'essence non permise.

12. Système de refroidissement

12.1. Radiateur

Radiateur libre en autant que sa dimension et sa configuration soit fidèle au modèle de la voiture et installé de façon sécuritaire au compartiment moteur entre la grille avant et le moteur.

12.2. Liquide refroidissant

Usage de l'eau seulement. Usage d'antigel est interdit. Additif de type "Water Wetter" est permis.

13. Suspension

13.1. Amortisseurs

Les PROSHOCK série SB, AFCO série 15, QA1 série 75, sont acceptés 5" et 6" de débattement sont recommandés.

Les QA1 série 70 (rouge) sont tous acceptés. Valving de 0.5 à 8 Uniquement.

Les QA1 série 7Q (noir) sont tous acceptés. Valving 0.5 à 8 Uniquement.

Aucune modification de l'amortisseur n'est acceptée sur les modèles ci-haut.

13.2. Suspension arrière

Le différentiel doit être relié à un système à 3 bras rigide, pas de ressort ou caoutchouc installé sur les bras. 2 bras attachés au-dessous des tubes d'essieux, 1 bras attaché au-dessus des tubes d'essieux et 1 bras de localisation latéral (Panhard bar).

13.3. Suspension avant

Tables du haut et du bas libres. Tables du bas de même longueur des 2 côtés.

Les moyeux de roue (spindle) Chevette, Fiero, Miata, les pinto 10 degrés ALL56308 et ALL56309, les pinto 8 degrés ALL55990 et ALL55991 sont les seuls acceptés.

La longueur maximum autorisée sur le spacer en bas du spindle est de 1 1/2".

Il est permis de remplacer les ball joint du manufacturier par d'autres modèles ou par des Rod end 3/4" ou 5/8". (Recommandé d'utiliser Rod end en Chromoly (4130) pour le remplacement du ball joint du bas)

13.4. Barre stabilisatrice avant

Barre stabilisatrice avant de Chevette,

Il est possible de la remplacer en autant que cette barre stabilisatrice provienne d'origine d'une voiture de production avec un maximum de 7/8" de diamètre dans le cas où elle est pleine.

Il est permis d'utiliser une barre de 1" de diamètre provenant d'un modèle d'origine mais celle-ci devra être vide à l'intérieur. (EX : Civic DX 4 portes 2008)

Aucune barre stabilisatrice arrière permise.

13.5. Bump stop

Aucun bump stop permis. Pas de chaîne ou courroie de retenue acceptée. La voiture doit toucher le sol sans restriction en appliquant un poids de 2 hommes sur le pare-chocs avant en surélevant les roues de 3/8" 0.375 au 4 roues.

14. Direction

Il est permis de remplacer la crémaillère de Chevette en autant que cette crémaillère provienne d'origine d'une voiture de production. Il est permis de modifier le bras de direction entre la crémaillère et le moyeu de roue (spindle). La longueur minimum de la crémaillère est de 21" mesuré à l'intérieur des rotules. Le volant doit être amovible.

15. Accessoires de sécurité

Les inspecteurs et le directeur stock car se réservent le droit de refuser tout équipement qu'ils jugeront non sécuritaires.

15.1. Habit, casque et système protection cou

Combinaison anti-feu, gants et souliers anti-feu obligatoires. Homologuées SFi ou FIA. Pas plus de 10ans.
Casque : certification SA2015, SA2020, SA2025, FIA8859, FIA8860, OBLIGATOIRE.

Le casque (full face) avec visière est obligatoire. Il est obligatoire de porter un système de type HANS.
Homologué SFi ou FIA.

15.2. Ceinture

Ceintures 5 points de 3" Homologuées SFi et/ou FIA, 2" FIA HANS de largeur minimum et doivent être boulonnées en 5 points d'attaches sur le châssis avec des boulons de ½ " de diamètre minimum, FIGURE 9, devront être remplacées à la date d'expiration inscrite par le manufacturier.

15.3. Extincteur

Extincteur chimique de 2.5lbs minimum obligatoire avec attache en acier seulement. Il doit être inspecté et en vigueur selon les dates d'expiration.

15.4. Rembourrage

Du rembourrage (foam) obligatoire Homologué SFi ou FIA doit couvrir les tubes d'acier qui peuvent venir en contact avec le pilote, ou tous autres points qui pourraient le blesser.

16. Lettrage et apparence

La voiture doit être entretenue de façon convenable et être de belle apparence. Le lettrage doit être fait de façon professionnelle. Pas de textes obscènes.

Aucun affichage et/ou de pancarte À VENDRE sur les véhicules en piste durant les compétitions. Les numéros devront avoir une hauteur minimum de 15" sur les portes, 30 " sur le toit avec le bas du numéro du côté droit, voir FIGURE 6 et 7. Un numéro devra également apparaître en avant et en arrière de la voiture.

17. Radio et émetteurs

L'usage de communications par Raceceiver à une direction est obligatoire.

L'usage du radio deux directions est interdit. Aucunsystème de radio à deux directions ne doit être présent dans le véhicule en aucun moment sous peine de disqualification automatique.

Aucun téléphone relié à une ligne ne doit être présent dans le véhicule pour la communication en aucun moment sous peine de disqualification automatique. Seulement pour l'acquisition de données ou vidéo.

18. Transpondeur

Le transpondeur est obligatoire. Les équipes peuvent faire l'acquisition de leur propre transpondeur ou la location de ceux-ci sera disponible en quantité limitée au circuit (\$).

Les transpondeurs devront être de marque My Laps à ICAR (pour Montmagny et Chaudière My laps et Westhold) et seront placés à 6 pouces en arrière du centre du tube du différentiel sur le châssis.

19. Autocollants

Il est obligatoire d'apposer les autocollants demandés par la piste à l'endroit fixé par la piste. Toute infraction à ce règlement entraîne automatiquement la perte d'éventuels bonis s'il y a lieu.

AVIS IMPORTANT CONCERNANT LES AUTOCOLLANTS. Le plan fourni, s'il y a lieu, devra être suivi rigoureusement et les autocollants devront être apposés EXACTEMENT AUX ENDROITS déterminés sur ce plan. (Dans le cas échéant ou les autocollants de la classe ne seront pas aux endroits désignés, le pilote ne sera pas éligible aux prix.)

20. Dessins techniques

À NOTER QUE TOUTES LES PIÈCES ERW et DOM SERONT ACCEPTÉS ET APPLICABLE SUR TOUS LES CROQUIS CI-DESSOUS.

AVIS IMPORTANT : Noter qu'en cas de disparité entre le texte et les figures ci-dessus, le texte aura prédominance.

20.1. Châssis sedan / FIGURE 1

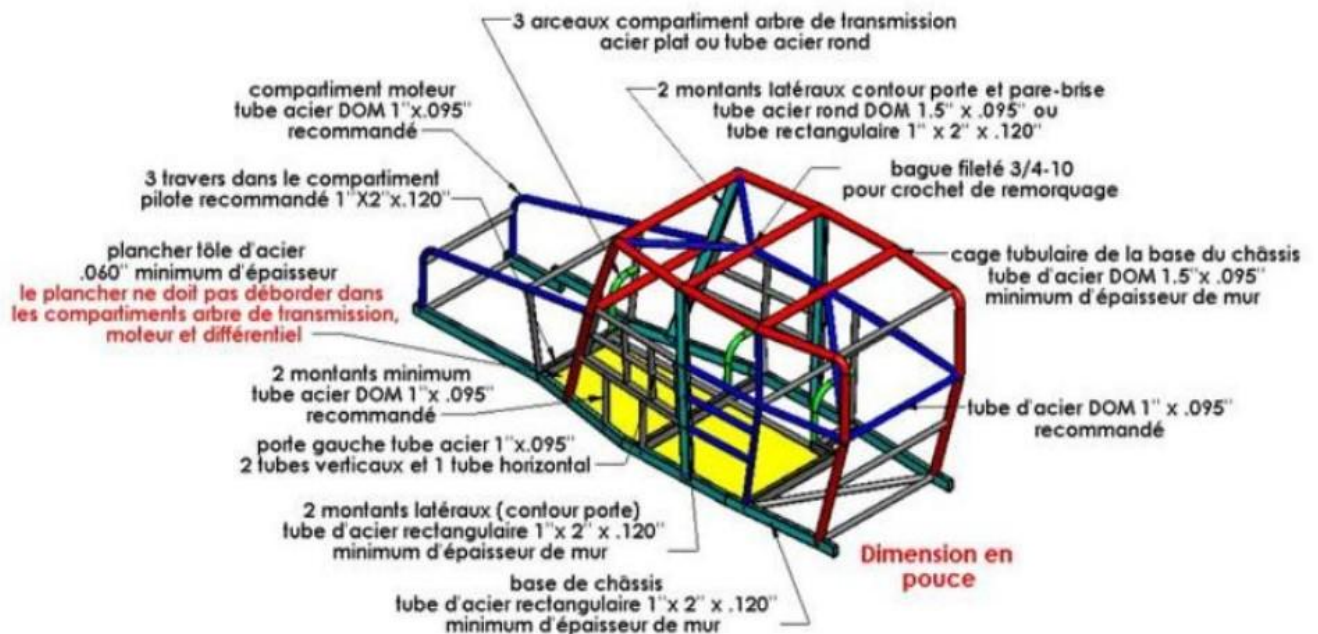


Figure 1 Châssis sedan

Tube acier rouge DOM 1.500" x 0.095" obligatoire

Tube acier bleu DOM 1" x 0.095" recommandé

Tube acier turquoise rectangulaire 1" x 2" x 0.120" obligatoire

Tube acier gris non réglementé sur la qualité de l'acier

Tube acier brun 1" x 0.083" ou 1" x 0.095"

Acier vert acier plat 2" X ¼ " ou en tube d'acier rond 1" X 0.083" minimum d'épaisseur

20.2. Châssis coupé / FIGURE 2

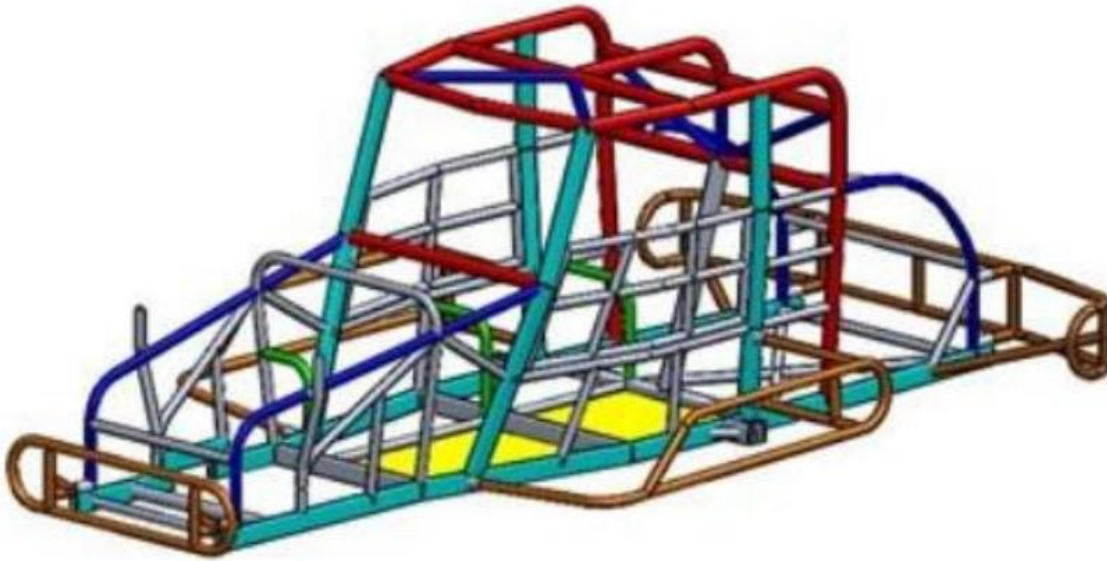


Figure 2 Châssis coupé

Tube acier rouge DOM 1.500'' x 0.095'' obligatoire

Tube acier bleu DOM 1'' x 0.095'' recommandé

Tube acier turquoise rectangulaire 1'' x 2'' x 0.120'' obligatoire

Tube acier gris non règlementé sur la qualité de l'acier

Tube acier brun 1'' x 0.083'' ou 1'' x 0.095''

Acier vert acier plat 2'' X ¼ '' ou en tube d'acier rond 1''X 0.083'' minimum d'épaisseur

20.3. Châssis camionnette / FIGURE 3

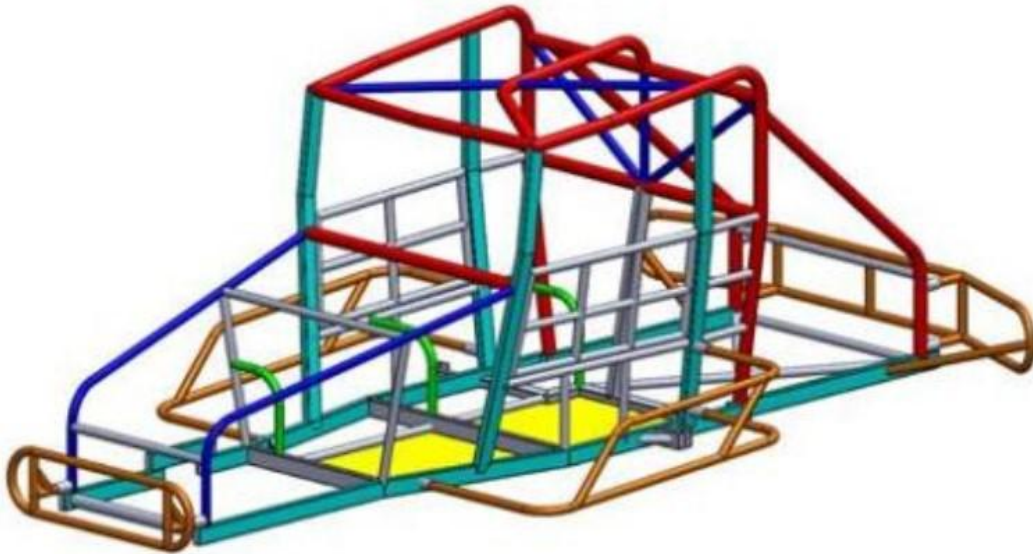


Figure 3 Châssis camionnette

Tube acier rouge DOM 1.500'' x 0.095'' obligatoire

Tube acier bleu DOM 1'' x 0.095'' recommandé

Tube acier turquoise rectangulaire 1'' x 2'' x 0.120'' obligatoire

Tube acier gris non réglementé sur la qualité de l'acier

Tube acier brun 1'' x 0.083'' ou 1'' x 0.095''

Acier vert acier plat 2'' X ¼ '' ou en tube d'acier rond 1''X 0.083'' minimum d'épaisseur

20.4. Mesure générale à respecter / FIGURES 4 & 5

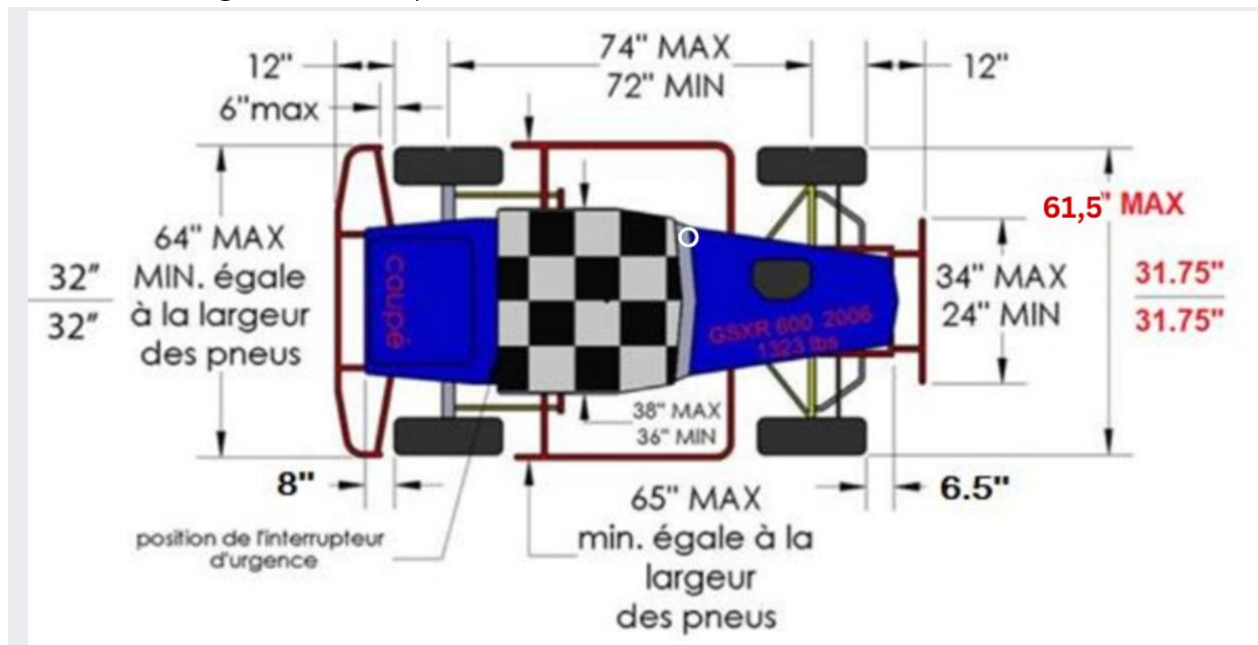


Figure 4 Mesure générale châssis coupé

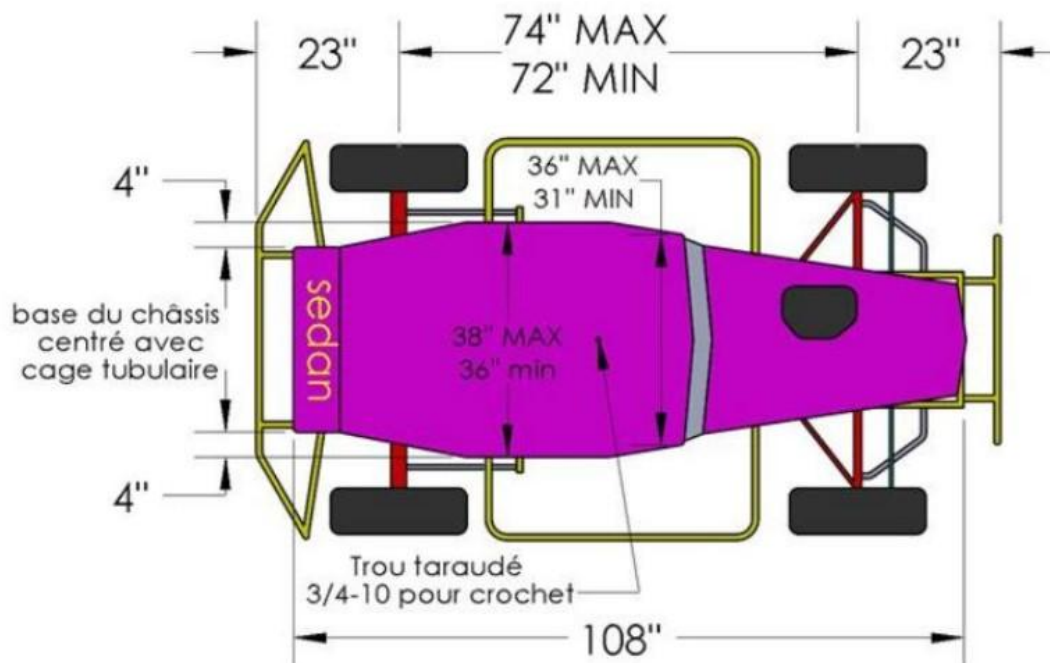


Figure 5 Mesure générale châssis sedan

FIGURES 6 & 7

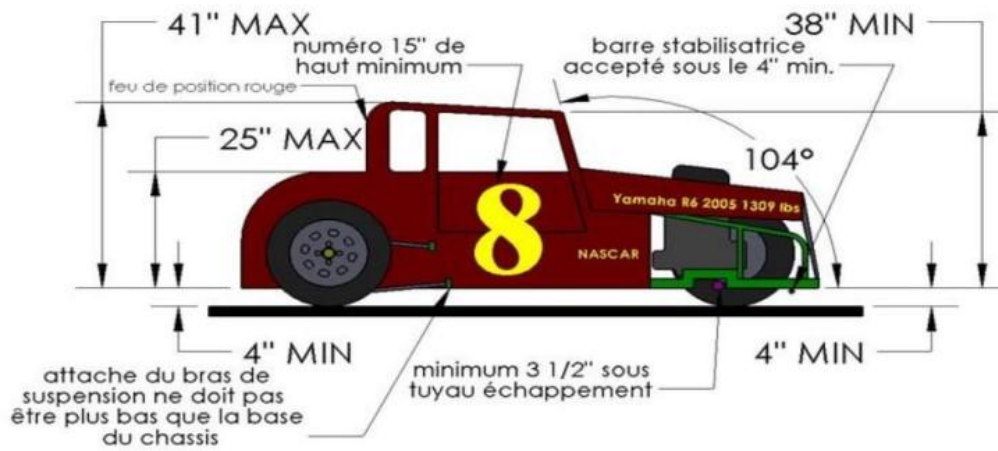


Figure 6 Mesure générale 2 châssis coupé

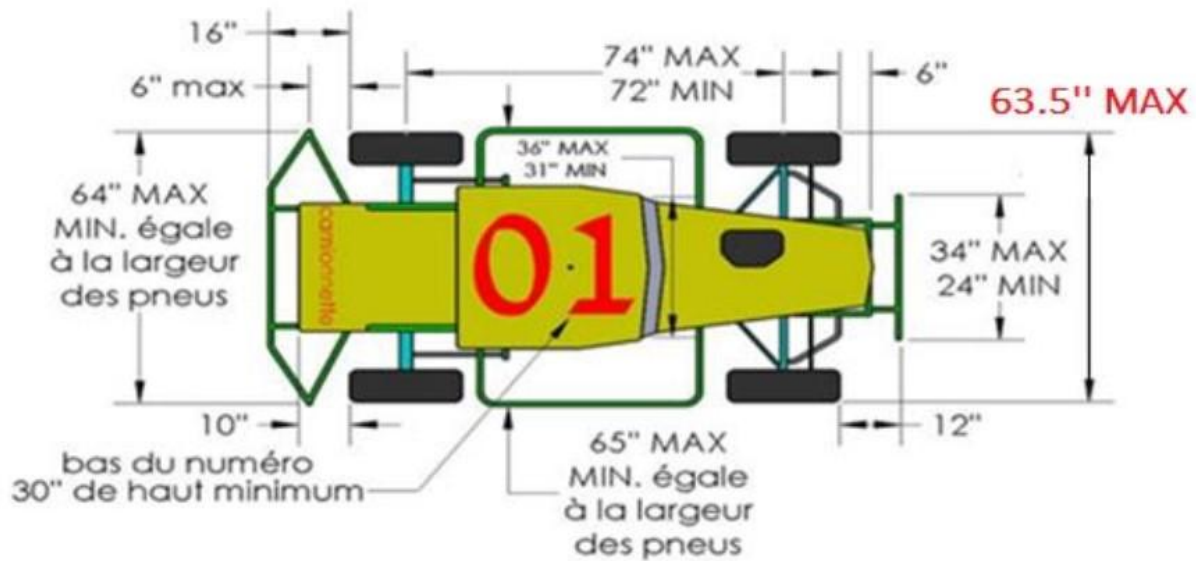


Figure 7 Mesure générale châssis camionnette

FIGURES 8, 9 & 10

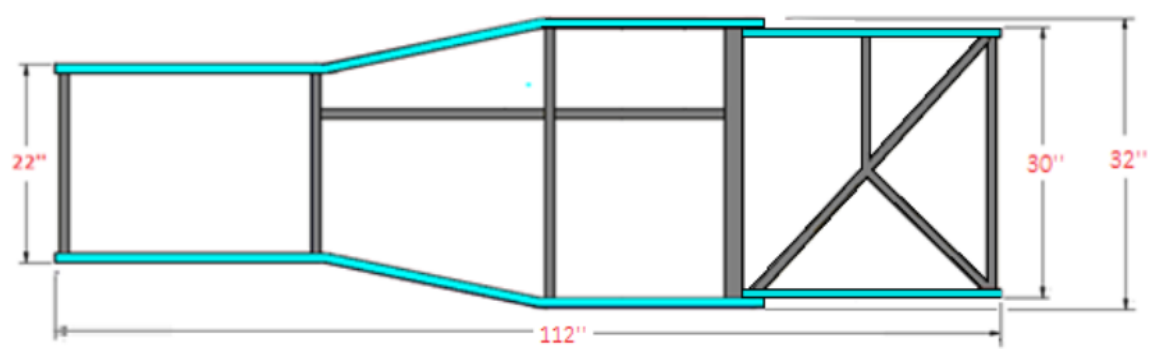


Figure 8 Mesures de la base châssis camionnette

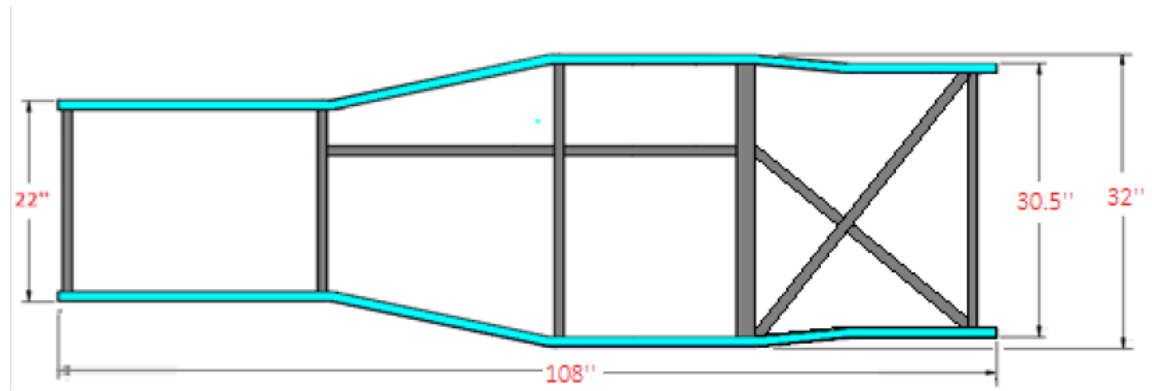


Figure 9 Mesure de la base châssis coupé

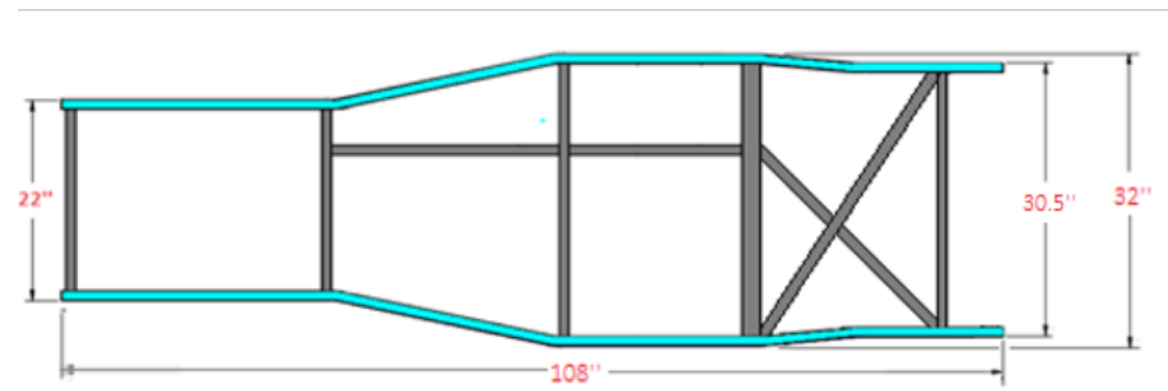


Figure 10 Mesures de la base du sedan

21. Généralités

Il n'y a aucune garantie de sécurité. Ce document a été établi comme guide de conduite dans ce sport, et ceci n'est aucunement une garantie ou une assurance contre toutes les blessures, la mort d'un participant, membre d'équipe, spectateurs, officiels des courses ou personnel de la piste.

Toutes spécifications ou réglementations souscrites sont sujettes à modifications, additions ou soustractions suivant une directive dans un bulletin technique, une formule officielle, ou verbalement par la direction, sans aucun préavis. En cours d'année, un règlement peut être modifié mais il sera voté par les membres.

Le comité de direction, l'inspecteur technique et le directeur de courses se réservent le droit de refuser un véhicule ou un pilote, si ce dernier ne se conforme pas aux règlements.

Toutes modifications non inscrites dans le livre de règlements seront considérées non conformes. Les voitures dont le directeur de courses de l'Autodrome Montmagny jugera plus performantes seront réquisitionnées pour un test sur le Dyno désigné par le directeur de l'Autodrome Montmagny. L'Autodrome Montmagny assumera les frais lors de ces tests si la voiture est déclarée légale. Ces mêmes frais seront chargés à ceux qui émettront les protêts sur cet item en surplus (non-remboursable peu importe le résultat du test) du dépôt du protêt.

22. AVIS IMPORTANT

1- ADVENANT UNE SITUATION METTANT EN CAUSE L'INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LE BÉNÉFICE DU DOUTE SERA ACCORDÉ AU RÈGLEMENT MIS EN CAUSE, PLUTÔT QU'À CELUI QUI AURA TENTÉ DE LE RENDRE CONFUS, AFIN DE PROTÉGER LES AUTRES COMPÉTITEURS.

2- TOUT CE QUI N'EST PAS ÉCRIT COMME PERMIS SERA CONSIDÉRÉ COMME INTERDIT. EN CAS DE DOUTE SUR TOUTE SITUATION, **VEUILLEZ CONSULTER l'inspecteur technique de l'Autodrome Montmagny.**

3- PROCÉDURES DE COURSES" **PUBLIÉ PAR AUTODROME MONTMAGNY FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE CE RÈGLEMENT.**

4- TOUT ARRANGEMENT VERBAL NON ÉCRIT DANS LE RÈGLEMENT OU NON-AMENDÉ PAR ÉCRIT SUR LE SITE WEB OU TOUT AUTRE ENDROIT RÉSERVÉ À CETTE FIN NE POURRA PAS ÊTRE ACCEPTÉ ET LE RÈGLEMENT ÉCRIT (OU SON AMENDEMENT) AURA PRIORITÉ.

23. Contact

Coordonnateur Stock Car :

Allan Gilbert : 418-805-5285

allangilbert13@gmail.com